

202631

Commune de
BARBAZAN



STATION THERMALE CLASSEE

Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Julia THEVENON

Profession : employée de l'association Les Idées sont dans la grange

Domicilié(e) : 8, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à La salle des fêtes de Barbazan.

Du 05 juin 2026 à 17 heures 30

Au 07 juin 2026 à 22 heures 00

Pour le motif Naïades "pronomades"

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 03 juin 2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Julia THEVENON 8, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 05 juin 2026 à 17 heures 30

Au 07 juin 2026 à 22 heures 00

Pour le motif Naïades "pronomades" à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 03 juin 2026

Le Maire,

Le Maire



Michèle STRADERE